



JEAN-MICHEL BAYLET
MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,
DE LA RURALITE ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

EMMANUEL MACRON,
MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DU NUMERIQUE

AUDREY AZOULAY,
MINISTRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 24 mars 2016

Communication en Conseil des Ministres relative à la modernisation de la Télévision numérique terrestre (TNT) et à l'accompagnement du développement des usages de l'Internet mobile

Le 5 avril, la Télévision numérique terrestre va passer à la haute définition (HD) pour offrir une meilleure qualité de son et d'image aux téléspectateurs. Cette migration permettra de renforcer l'attractivité de la TNT et son rôle de plateforme de référence en matière de réception de la télévision, socle du financement de la création et de la diversité culturelle.

Le 15 octobre 2015, toutes les mesures d'accompagnement mises en œuvre au moment du passage au tout numérique ont été reconduites afin de faciliter ce passage à la HD, en particulier pour les foyers les plus fragiles :

- **Une aide financière à l'acquisition d'un décodeur compatible HD**, sous condition de ressources, pour les foyers dont le poste principal n'en serait pas équipé ;
- **Une assistance technique pour les téléspectateurs de plus de 70 ans ou les personnes en situation de handicap ;**
- **Par ailleurs, une aide à destination des professionnels** devant renouveler leurs équipements sans fil sera disponible prochainement.

Une campagne d'information nationale, lancée depuis le mois de novembre, a invité tous les foyers recevant la télévision via une antenne « râteau » à vérifier la compatibilité de leurs récepteurs et à s'équiper, le cas échéant, d'un adaptateur compatible HD.

Les foyers restant à équiper devront le faire avant le 5 avril prochain. En outre, tous les foyers recevant la télévision par l'antenne « râteau », même correctement équipés, devront effectuer une recherche simple des chaînes sur leur poste à partir de la fin de matinée du 5 avril pour recevoir la nouvelle offre de chaînes en haute définition.

La modernisation de la TNT s'accompagnera de la mise à disposition des opérateurs mobiles, dès le 5 avril en Île-de-France puis progressivement, d'octobre 2017 à juillet 2019, pour le

reste du territoire, des fréquences de la « bande 700 MHz » qui permettront d'accompagner le développement des réseaux mobiles à très haut débit.

Conformément aux conditions d'attribution de ces nouvelles fréquences, les opérateurs mobiles devront respecter des obligations de couverture exigeantes, qui incluent des critères nationaux et départementaux pour ne léser aucun territoire, et prévoient aussi la couverture des axes routiers prioritaires et de 22 000 kms de réseaux ferrés national et régionaux.

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Michel BAYLET : 01 44 49 85 08 – service-presse@territoires.gouv.fr

Cabinet d'Emmanuel MACRON : 01 53 18 45 13 - sec.mein-presse@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Audrey AZOULAY : 01 40 15 80 20 – service-presse@culture.gouv.fr